

LOT – CORREZE VOIE D'AVENIR

CONCERTATION TERRITORIALE ATELIER THEMATIQUE TECHNIQUE

COMPTE-RENDU DE REUNION

Objet de la réunion Valider les hypothèses soumises Disposer à l'issue de cette étape d'un état des lieux partagé par les acteurs	Date de la réunion Lundi 18 janvier 2010 - (14h30 – 17h00) Centre Technique Départemental à Brive
Rédacteurs Conseil général du Lot Conseil général de Corrèze	Prochaine réunion Lundi 22 février 2010 (14h30 – 17h00) Centre Technique Départemental à Brive

Sociétés	Représentants	Tél/Fax/Mail	Présent ou Représenté	Absent ou Excusé	Diffusion
Garant de la concertation	Henri COLIN	garant.concertation@voiedavenir.fr	X		X
Equipe projet					
	François SANÇON	concertation@voiedavenir.fr		X	X
	Pascale BEAUBIER	concertation@voiedavenir.fr	X		X
Conseil général du Lot	Hélène JUGIE	concertation@voiedavenir.fr	X		X
	Patrice OLIVIER	concertation@voiedavenir.fr	X		X
	Valérie LEREBOURS	concertation@voiedavenir.fr	X		X
Conseil général de Corrèze	MARCHAND Thierry		X		X
EGIS Route et Aménagement	Jean-christophe COLLIN		X		X
EGIS géotechniques	Isabelle ESTEULLE			X	X
Membres des ateliers					
Conseil général de Corrèze	Noël MARTINIE			X	X
Conseil général du Lot	Jean-claude REQUIER			X	X
Conseil général du Lot	Albert SALLE			X	X
Commune de Cavagnac	Serge GUTIERREZ		X		X

Sociétés	Représentants	Tél/Fax/Mail	Présent ou Représenté	Absent ou Excusé	Diffusion
Commune de Condat	Lucienne BARRE		X		X
Commune de Cressensac	Guy LOURADOUR		X		X
Commune de Cuzance	Christian BOUYSSOU		X		X
Commune de Nespouls	François PATIER		X		X
	Serge SOURZAC		X		
Commune de Turenne	Yves GARY		X		X
Commune Les Quatre Routes du Lot	Raymond RISSO		X		X
Communauté de Communes des Portes du Causse	Georges PAUTY		X		X
Communauté de Communes du Pays de Martel	Jean-claude REQUIER			X	X
Syndicat d'Etudes du Bassin de Brive	Patricia BROUSSOLLE		X		X
CCI de Corrèze	Jean-pierre DELMAS		X		X
	Anne MAMBRINI		X		
DDT Lot	Jean-marie GUICHARD		X		X
ASF	Pierre GENQUET		X		X
Fédération départementale du bâtiment et des travaux publics	Robert PARROUX		X		X
Accès cible	Bruno FROIDEFOND		X		X
AICN	Richard MICHAUD		X		X
Association Condat dans la Tourmente	Pierre STE MARIE		X		X
	Jacques GARRIE		X		
Association de défense de la Vallée de la Merlette	Marc ROSSBURGER		X		X
	Nicolas CREPEL		X		
Conseil de développement de la Vallée de la Dordogne Lotoise	Bruno LUCAS		X		X
GADEL	Jean-jacques POUJOL		X		X
Association Turenne Environnement	Roger GUEGAN		X		X
	Mme BERGER		X		

Type	Emetteur	Version	Date
CR	CG 46	étape 1 – session 2	21 janvier 2010

Début de la réunion à 14h30.

Henri COLIN remercie les participants de leur présence et leur présente ses meilleurs vœux 2010.

Il présente l'ordre du jour en rappelant les objectifs des ateliers thématiques de l'étape 1 et propose de faire un tour de table.

Pascale BEAUBIER – Conseil général du Lot

Elle reprend la date du dernier atelier thématique et précise que les comptes rendus intermédiaires ont été transmis aux participants le 24 décembre 2009 par internet. Les observations et contributions ont été notifiées au bureau d'études Egis au fur et à mesure et tous les éléments même envoyé tardivement ont été analysés et exploités par Egis.

Malgré les délais très courts, elle fait part du fort investissement des participants et précise que la formule adoptée lui semble fructueuse.

Pour les comptes rendus de séance, elle propose de ne pas retoucher le texte d'origine et de mettre en annexes toutes les observations

Pour les comptes rendus de séance, elle propose d'affiner la méthodologie et demande la validation des points suivants aux participants, à savoir :

- compte rendu non modifié renvoyé avec les observations en annexe,
- contributions reçues mises à disposition sur le site internet.

Elle liste les organismes ayant fourni des observations et contributions et demande à l'assemblée si des omissions apparaissent .

Mme BERGER - Turenne environnement

Elle s'étonne de ne pas voir apparaître les observations et contributions de Turenne environnement.

Henri COLIN – garant

Fait part du courrier adressé par M. THIEFFRY et des interrogations qu'il a suscitées concernant sa diffusion, mais précise que l'ensemble des documents a été transmis à Egis.

Il demande très précisément à Mme BERGER si les observations et contributions peuvent être annexées au compte rendu définitif.

Mme BERGER - Turenne environnement

Elle s'excuse de ce malentendu et accepte que les observations et contributions, liées au volet technique, soient jointes au compte rendu. Pour les autres ateliers, elle se ne prononce pas.

Yves GARY – Commune de Turenne

Il émet des réserves quant à l'exploitation faite de ces observations.

Il voudrait s'assurer que celles-ci ont bien été transmises à Egis et quelle en sera la suite.

Pascale BEAUBIER – Conseil général du Lot

Aucune sélection des documents n'a été faite. Toutes les observations et contributions ont été envoyées à Egis en distinguant les observations sur la rédaction du compte-rendu, qui lui seront annexées, et les contributions sur le fond et la connaissance de la zone d'étude, qui seront analysées par Egis.

Richard MICHAUD – Association pour l'Intégrité du Causse de Nespouls

Il fait part de problème informatique et demande si les observations et contributions envoyées par Cathy PICARD ont été prises en compte.

Pascale BEAUBIER – Conseil général du Lot

Elle confirme que celles-ci ont bien été reçues et prises en compte pour l'atelier environnement.

Après avoir questionné l'ensemble des participants, la méthodologie est adoptée. .

Nicolas CRESPEL – Association de défense de la Vallée de la Merlette

Il demande à quelle date les documents seront sur le site.

Valérie LEREBOURS – Conseil général du Lot

Elle précise que les documents (comptes rendus et diaporamas) seront sur le site début de semaine prochaine.

Nicolas CRESPEL – Association de défense de la Vallée de la Merlette

Dans un souci d'économie de papier et d'encre, il demande à ce que soit précisé à la fin du diaporama les pages modifiées et/ou rajoutées pour éviter d'imprimer l'intégralité du document.

Jean-christophe COLLIN – Egis

La demande a bien été prise en compte et à l'avenir ce principe sera appliqué.

Il propose de visualiser le document et interviendra plus longuement sur les diapositives modifiées et/ou rajoutées.

Mme BERGER - Turenne environnement

Rappelle qu'elle avait demandé lors de la précédente réunion que les contraintes de dénivelé plus contraignantes sur le fuseau Nord soient indiquées et interpelle l'association de défense de la Vallée de la Merlette qui devait fournir des précisions supplémentaires sur la géologie du site.

Jean-christophe COLLIN – Egis

Indique que ce point de contraintes topographiques sera ré-évoqué lors de la comparaison des tracés.

Nicolas CRESPEL – Association de défense de la Vallée de la Merlette

Il n'a pas pu se rendre sur le terrain (périodes des fêtes + conditions météorologiques déplorables) mais assure que cela sera fait très rapidement.

Jean-christophe COLLIN – Egis

Assure que ces précisions seront exploitées quand elles arriveront, et précise que lors de l'étude des tracés des sondages sont prévus.

Guy LOURADOUR – Commune de Cressensac

Il souhaiterait qu'une distinction soit faite pour le trafic allant de Biars vers le Sud et Biars vers le Nord.

Jean-christophe COLLIN – Egis

C'est fait sur une diapo (n°2) de l'atelier socio- économie, sur la base de comptages.

Nicolas CRESPEL – Association de défense de la Vallée de la Merlette

Le trafic des véhicules ne doit pas uniquement être pris en compte dans le contexte de la voie d'avenir mais aussi pour les habitants de Vayrac et Les 4 routes du Lot qui se rendent à Toulouse.

Guy LOURADOUR – Commune de Cressensac

Pour cela, ils passent par Souillac.

Jean-jacques POUJOLS – GADEL

Il faut prendre conscience que de plus en plus de poids lourds traversent la côte des Mathieux.

Turenne environnement

Ce sont principalement des véhicules légers et non des poids lourds.

Robert PARROUX – Fédération du Bâtiment et des Travaux Publics

Il y a aussi des poids lourds qui traversent Tulle (*propos repris par Yves GARY, Commune de Turenne*). Il faut prendre en compte les poids lourds des autres itinéraires, qui vont se reporter sur la Voie d'Avenir, et vont être considérables.

Nicolas CRESPEL – Association de défense de la Vallée de la Merlette

Il demande quel est le trafic de saturation sur une voie comme celle-ci.

Jean-christophe COLLIN – Egis

Le trafic est saturé entre 10 000 et 15 000 véhicules par jour ce qui n'est pas à l'échelle de la Voie d'avenir.

Par contre permettre facilement le dépassement des poids lourds est un critère à prendre en compte en particulier dans les zones difficiles (rampes importantes ou longues).

Yves GARY – Commune de Turenne

L'interdiction aux poids lourds de traverser Nespouls engendre au moins 10 minutes de plus pour relier Vayrac à Brive.

Le vrai problème est le temps de trajet, et il est étroitement corrélé à la capacité de dépasser. Il faut prévoir des créneaux de dépassement suffisamment longs ou la route ne servira à rien.

Jean-christophe COLLIN – Egis

Il rappelle qu'il y a le gain de temps mais aussi le gain de confort et de sécurité.

Guy LOURADOUD – Commune de Cressensac

La diapositive 32 est essentielle et définit le besoin de la construction de la route.

Mme BERGER – Turenne environnement

L'autoroute est le type de route le plus sûr, il faut donc la rejoindre au plus court.

Patricia BROUSSOLLE – Syndicat d'Etudes du Bassin de Brive

La réflexion doit se faire sur du long terme et surtout anticiper les besoins futurs en matière de fret ferroviaire. Le niveau de trafic routier attendus sont contraires au Grenelle de l'Environnement et aux textes en cours d'élaboration. Le ferroviaire est fondamental et doit être pris en considération. Elle demande à obtenir des données techniques plus précises sur ce sujet.

Patrice OLIVIER – Conseil général du Lot

Lors du Comité de suivi du 9 juillet 2009, le président Gérard MIQUEL a informé que ce serait la route et non le train qui serait privilégié.

Henri COLIN – garant

La maîtrise d'ouvrage est en contact avec RFF et SNCF pour leur participation au Comité de suivi et éventuellement aux ateliers thématiques.

Nicolas CRESPEL – Association de défense de la Vallée de la Merlette

Il interpelle Pierre GENQUET, ASF, pour savoir si des études ont d'ores et déjà été commencées.

Pierre GENQUET - ASF

A ce jour, aucune étude n'a été faite.

Techniquement tout est possible après c'est le coût qui est primordial.

Guy LOURADOUD – Commune de Cressensac

Combien coûte 1 km d'autoroute ?

Pierre GENQUET - ASF

Environ 12 millions d'euros sans ouvrages d'art.

Guy LOURADOUD – Commune de Cressensac

Quelle est la distance entre le début de la partie concédée de Nespouls au demi-échangeur de Gignac à la sortie 54 ?

François PATIER – Commune de Nespouls

Environ 7 km.

Guy LOURADOUD – Commune de Cressensac

Si cette partie d'autoroute devenait gratuite, les poids lourds l'utiliseraient et de ce fait ne traverseraient plus le bourg de Cressensac.

Marc ROSSBURGER – Association de défense de la Vallée de la Merlette

Il voudrait connaître très précisément le fond du problème évoqué par Guy LOURADOUR.

Il n'y aurait pas de problème avec le demi-échangeur de Gignac (fuseau Sud).

Guy LOURADOUR – Commune de Cressensac

Il n'y a pas de problème. Il précise juste qu'il est intéressé par le fuseau Nord car au Sud « les radins préfèrent passer dans Cressensac plutôt que prendre A20 en payant » .

Henri COLIN – garant

ASF est seulement concédant. Des exemples, tels que Montauban, montrent que l'Etat est disposé à passer des conventions pour entre autre réduire les frais liés au péage.

François PATIER – Commune de Nespouls

Il s'étonne de ne pas voir apparaître la zone d'activités du Parc du Haut Quercy et demande où la route passera.

Guy LOURADOUR – Commune de Cressensac

Il demande à que la SEM en charge du parc d'activités du Haut Quercy soit impliquée dans le déroulement des études.

Thierry MARCHAND – Conseil général de Corrèze

La problématique est différente entre le Parc d'activités et les usagers de Bretenoux, car pour aller vers le Sud ceux-ci ne prendront pas la Voie d'avenir.

Guy LOURADOUR – Commune de Cressensac

Les études de la zone d'activités du Haut Quercy sont complémentaires avec les études de la voie d'avenir.

Jean-claude PESTOURIE – Communauté de communes des Portes du Causse

Par le fuseau Nord serait-il envisageable de raccorder à l'autoroute A20 par l'échangeur de Nespouls.

François PATIER – Commune de Nespouls

Il réitère sa demande d'information sur les études qui ont amené au choix des deux fuseaux.

Pascale BEAUBIER – Conseil général du Lot

Les documents sont mis en ligne sur le site internet.

Henri COLIN – garant

Il lui fait part de sa réponse transmise par mail.

François PATIER – Commune de Nespouls

Il s'interroge sur les itinéraires qui auraient été écartés, le fuseau Sud étant pour lui la RD 803 par la côte des Mathieux, et demande à Egis de fournir des explications.

Pascale BEAUBIER – Conseil général du Lot

Indique que les variantes 0 qui consistent en l'aménagement en place, au sud du RD 803, ou au plus direct de la RD 720 puis vers Turenne, ont été étudiées et seront intégrées dans les comparaisons de tracés.

Jean-jacques POUJOLS – GADEL

Il pose la question de la prise en compte du coût du carburant pour les poids lourds et du cumul des hauteurs de dénivellés.

Patrice OLIVIER – Conseil général du Lot

Présente le déroulement des études d'un projet routier, de façon à ce que chaque participant puisse situer nos échanges actuels dans la chronologie.

Pascale BEAUBIER – Conseil général du Lot

Elle présente le déroulement de l'étape 2 des études d'avant projet, à venir, et la notion de critères permettant de caractériser les tracés.

Pascale BEAUBIER – Conseil général du Lot

Elle informe que le compte rendu de séance retracera les échanges de ce jour.

Lors du Comité de suivi du 29 janvier 2010, un diaporama de synthèse comportant les vues présentées aujourd'hui sera présenté aux membres.

Henri COLIN clôture la séance et communique les dates des prochains ateliers.

Fin de séance 16h45.

Monsieur le Président du Comité de suivi Mr. H. Colin
Monsieur le responsable du cabinet Egis Mr. J ;Ch. Collin

Objet : demande de modifications de compte-rendu

Atelier Technique du 18/01/2010 :

-/ M. Rossburger, l'un de nos deux représentants, souligne qu'il convient de remplacer les mots « fuseau sud » par les mots « bretelles d'accès » nord et sud, ce qui n'a pas la même signification.

-/ N. Crespel, comme annoncé dans notre courrier du 2 janvier 2010, a présenté au cabinet Egis, pour étude au même titre que les autres tracés, un tracé reliant St Michel de Bannières à l'A20 au niveau de l'échangeur simple de Gignac (qui, pour l'occasion, deviendrait double)

Voici donc les modifications que l'ADVM demande d'apporter au seul projet de compte rendu de l'atelier thématique technique du 18 janvier 2010. Nous vous remercions à l'avance d'accéder à nos demandes.

Un problème technique avec France Telecom ne nous a pas permis de vous adresser ce mail plus tôt. Nous vous prions de bien vouloir nous en excuser.

Vous souhaitant bonne réception de notre document, nous vous prions d'agréer, Messieurs, l'expression de nos sentiments respectueux.

Le, 29 janvier 2010

Le Président de l'ADVM
Christian LAMOTTE

Monsieur le Président du Comité de suivi Mr. H. Colin
Monsieur le responsable du cabinet Egis Mr. J ;Ch. Collin

Objet : demande de modifications de compte-rendu

Atelier Technique du 18/01/2010 :

-/ M. Rossburger, l'un de nos deux représentants, souligne qu'il convient de remplacer les mots « fuseau sud » par les mots « bretelles d'accès » nord et sud, ce qui n'a pas la même signification.

-/ N. Crespel, comme annoncé dans notre courrier du 2 janvier 2010, a présenté au cabinet Egis, pour étude au même titre que les autres tracés, un tracé reliant St Michel de Bannières à l'A20 au niveau de l'échangeur simple de Gignac (qui, pour l'occasion, deviendrait double)

Voici donc les modifications que l'ADVM demande d'apporter au seul projet de compte rendu de l'atelier thématique technique du 18 janvier 2010. Nous vous remercions à l'avance d'accéder à nos demandes.

Un problème technique avec France Telecom ne nous a pas permis de vous adresser ce mail plus tôt. Nous vous prions de bien vouloir nous en excuser.

Vous souhaitant bonne réception de notre document, nous vous prions d'agréer, Messieurs, l'expression de nos sentiments respectueux.

Le, 29 janvier 2010

Le Président de l'ADVM
Christian LAMOTTE